

Les taux prescrits

Les membres touchant un revenu sont ceux qui reçoivent une pension, un revenu fixe, et une somme fixe comme argent de poche.

Chanda Lajna

Membres touchant un revenu : **1% du revenu mensuel**

Membres ne touchant aucun revenu et quel que soit leur âge : **Rs. 50 par mois**

Chanda 'Am

6,25% du salaire mensuel pour les membres touchant un revenu

Chanda Ijtema

Les membres touchant un revenu ou pas : **Rs. 250 par an**

Wassiyat

Hissa Ahmad : **10% du revenu mensuel** pour les membres touchant un revenu

Jalsa Salana

10% d'un mois de salaire, payable sur l'année - pour les membres touchant un revenu